

# SUD OUEST

DIMANCHE

RUGBY / TOP 14

**L'Aviron Bayonnais engrange et Pau reste trop fragile** P. 25 et 27



FRED TANNEAU / AFP

BAYONNE

**Olentzero et Mari Domingi font reculer l'obscurité** P.13

PAYS BASQUE

**Incollable sur l'actualité locale de 2024 ? Répondez à notre quiz** P.12

**Pays basque / Béarn**

Dimanche 22 décembre 2024 / sudouest.fr / 2,10 €



## Vieillir en prison, la double peine

En France, plus de 500 détenus sont septuagénaires. Prisons surchargées, réinsertion complexe, encadrement sanitaire difficile... Le vieillissement de la population carcérale pose question. Notre dossier. P. 2-3

ARCHIVES FABIEN COTTEREAU / SUD OUEST

RÉGION

**Maité, une icône de la cuisine et de la culture landaises disparaît** P.7

ARCHIVES PHILIPPE SALVAT / SO



MÉDIAS

**Loin de la télé, Ruquier garde le sourire** P. 5

ATTENTAT DE MAGDEBOURG

**Le suspect en voulait à la politique d'asile** P. 6



## À l'agenda de la semaine

### Lundi

#### France

Journée de deuil national en hommage aux victimes du cyclone Chido à Mayotte, avec moment de recueillement à 11 heures.

### Mardi

#### Iran

La prix Nobel de la paix Narges Mohammadi devrait retourner en prison, après avoir été libérée pour des soins médicaux.

#### Moldova

Investiture de la présidente Maia Sandu.

#### Algérie

30<sup>e</sup> anniversaire du détournement d'un Airbus d'Air France à Alger par un commando du Groupe islamique armé (GIA). Trois passagers ont été tués.

### Mercredi

#### Vatican

Messe de Noël célébrée par le pape François puis message urbi et orbi, depuis la Cité du Vatican.

#### Royaume-Uni

Allocution de Noël du roi Charles III.

#### Russie

Sommet de l'Union économique eurasiatique.

#### États-Unis

Football américain : match de Noël de la NFL, Beyoncé en tête d'affiche de la mi-temps.

### Jeudi

#### Monde

Diffusion de la saison 2 de la série sud-coréenne « Squid Game » sur Netflix.

#### Indonésie

20<sup>e</sup> anniversaire du séisme d'une magnitude de 9,1 (USGS) au large de Sumatra ayant provoqué un tsunami qui a dévasté une dizaine de pays d'Asie.

### Vendredi

#### États-Unis

Audience dans le procès de l'ex-cardinal Theodore McCarrick, suspendu pour abus sexuels.

### Dimanche

#### Croatie

Élection présidentielle. Le populiste sortant Zoran Milanovic, dont le mandat expire en février, brigue un deuxième mandat ; son principal adversaire est le candidat du parti conservateur HDZ au pouvoir d'Andrej Plenkovic, Dragan Primorac. Second tour éventuel le 12 janvier.

#### Géorgie

Investiture de Mikheil Kavelachvili, un ancien joueur de football professionnel, du parti au pouvoir Rêve géorgien, qui succède à la présidente Salomé Zourabichvili.

#### Espagne

Nouvelle manifestation à Valence pour réclamer la démission du président de la région, Carlos Mazón, pour sa gestion des inondations du 29 octobre.

# La vieillesse en prison, une double peine ?

Dans l'ombre de Tommy Recco, 90 ans, et d'une poignée d'autres sans doute condamnés à mourir en prison, le vieillissement de la population carcérale s'accélère, avec plus de 500 septuagénaires

Dossier réalisé par  
Sylvain Cottin  
s.cottin@sudouest.fr



L'abondante chevelure qui lui vaut encore le surnom de « Geronimo » s'est clairsemée. La mâchoire menaçante autant que ses épaules ont fini par tomber sous les assauts d'un cancer et de quelques pathologies inhérentes à l'âge. Dans sa 91<sup>e</sup> année, Tommy Recco n'est plus que l'ombre du tueur qu'il fut à sept reprises entre les années 1960 et 1980. À tout le moins physiquement, tandis qu'un rapport de l'administration pénitentiaire soupçonne une dangerosité quasi intacte, rejetant alors inlassablement ses 22 demandes de libération conditionnelle. Réfugié depuis quatre décennies devant son poste de télévision, désormais le plus vieux détenu de France trompe l'ennui et la mort dans la lecture compulsive d'ouvrages religieux. Mi-octobre, le bandit corse n'aura vu la porte de sa cellule insulaire s'entrouvrir que pour être transféré sur le continent. Direction Salon-de-Provence et la proximité de l'unité hospitalière sécurisée interrégionale (UHSI). « Au début, il l'amalpris, avant de comprendre que c'était pour le soigner, souffle l'un de ses rares visiteurs. Mais bon, à Borgo c'était un peu le patriarche d'une prison où même les surveillants parlent corse. »

### Pénalisation croissante

Ainsi irait la vie finissante du doyen des taulards, par ailleurs détenteur du record d'années cumulées (60) derrière les barreaux. Une première fois condamné à perpétuité après le meurtre de son parrain, Recco avait en effet profité d'un aménagement de peine pour aussitôt récidiver en série. Las, s'il a plus de 80 ans ne font pas exploser la population carcérale (1), disons tout de même que cette poignée de prisonniers hors d'âge cache une forêt grandissante de seniors incarcérés. Selon les rares statistiques disponibles, 2 600 auraient dépassé la soixantaine, sans compter un demi-millier de septuagénaires au profil de moins en moins varié. Auteure d'une thèse sur la vieillesse

carcérale, l'avocate bordelaise Manon Lejeune l'explique par l'augmentation exponentielle des crimes et délits à caractère sexuel. « Aujourd'hui cela concerne les deux tiers des détenus de plus de 60 ans, la libération de la parole des victimes s'étant accompagnée d'une pénalisation croissante, notamment l'allongement des délais de prescription. » Croulant déjà sous le poids des ans autant que le nombre de pensionnaires, les prisons françaises se devraient-elles alors d'offrir également les services d'une maison de retraite médicalisée ? « Entre la sédentarité et la violence, les études montrent que l'on y vieillit bien plus vite qu'à l'air libre », insiste Manon Lejeune, tout en plaidant pour davantage d'aménagements de peine. « Hélas le sujet n'intéresse personne, et la prise en charge des affections liées à l'âge est très insuffisante. »

### Privège ?

D'un point de vue davantage moral, il est aussi à se demander pourquoi la vieillesse serait un privilège valant quasiment bon de sortie, une excuse pour s'affranchir de sa peine. À cela, d'ailleurs, la Cour européenne des droits de l'homme répond que le grand âge ne suffit pas à caractériser un traitement « inhumain ou dégradant », réclamant malgré tout un meilleur accès aux soins. Alors garde des Sceaux, en 2009, Rachida Dati avait pragmatiquement assoupli la libération conditionnelle des plus de 70 ans. « Sans devenir pour eux automatique, il n'est plus nécessaire d'avoir purgé au moins la moitié de sa peine pour y prétendre », précise-t-on du côté de la chancellerie. Mais Alain Lhote, l'avocat de « Geronimo », de pointer en retour un « détournement » de la loi prévoyant depuis 1994 la perpétuité incompressible, rappelant que son client fut condamné bien avant que



L'avocate bordelaise Manon Lejeune.

GUILLAUME BONNAUD / SO



## Il trompe l'ennui et la mort dans la lecture compulsive d'ouvrages religieux

cette sanction n'apparaisse au Code pénal. Celle-ci, d'ailleurs, n'aura depuis été prononcée qu'à huit reprises, la dernière fois contre le terroriste Salah Abdeslam.

### Lui faire la peau

Le temps ne faisant rien à l'affaire, Tommy Recco risque d'autant plus de mourir en détention qu'il refuse toujours de reconnaître ses crimes, pour lesquels le qualificatif sanguinaire est un euphémisme, ayant indistinctement abattu trois caissières de 11 ans. Alain Lhote profitera des fêtes de fin d'année pour tenter de l'en convaincre une dernière fois. À charge aussi contre Recco, le risque de trouble à l'ordre public que ferait courir sa libération, tandis que le veuf de l'une de ses victimes s'est juré de lui faire la peau. Enfin, autre fâcheux précédent, le cas d'Albert Millet ne plaide guère en sa faveur : condamné pour meurtres dans les années 1950 pour être libéré un quart de siècle plus tard, le « sanglier des Maures » tuera sa compagne en 1979. Retour en prison, seconde libération conditionnelle en 2001, et nouvelle récidive en abattant un peu plus tard, du haut de ses 78 ans, un rival amoureux.

(1) 80 130 détenus en novembre.

SUD OUEST DIMANCHE

Directeur Général, directeur de la publication : Nicolas Sterckx.  
Directeur du pôle Médias : Christophe Galichon.  
Directeur de la rédaction : Jean-Pierre Dorian.  
Rédactrice en chef : Flore Galaud.  
Rédacteur en chef adjoint : Olivier Plagnol.  
N° de commission paritaire : 0425 C 86477.  
Dimanche 22 décembre 2024. N° 3 924.  
Tirage du dimanche 15 décembre 2024 : 147 266 exemplaires.  
Imprimé par SAPESO 40, quai de Brazza, 33100 Bordeaux.

« Les faits sont sacrés, les commentaires sont libres »

ACPM

Diffusion totale payée 2023 :  
178 605 exemplaires.  
Service clients abonnés :  
serviceclient@sudouest.fr  
tél. 05 57 29 09 33.  
Prix de référence de l'abonnement  
(formule mensuelle) :  
44,90 € TTC dont TVA à 2,1 %

ARPP

autorité de  
régulation professionnelle  
de la publicité

SUD-OUEST PUBLICITÉ  
23, quai des Queyries, CS 20001,  
33094 Bordeaux Cedex.  
www.sudouest-publicite.com  
E-mail : sudouest-publicite@sudouest.fr  
Régies extra-locales : 366.  
Publicité : tél. 0 180 489 366.

SA DE PRESSE  
ET D'ÉDITION DU SUD-OUEST  
Société anonyme à conseil d'adminis-  
tration au capital de 268 400 euros.  
Président du conseil d'administration :  
Olivier Cotinat.  
Siège social : 23, quai des Queyries,  
CS 20001, 33094 Bordeaux Cedex.  
Tél. 05 35 31 31 31.  
Principaux associés : GSO, SA, SIRP,  
Société civile des journalistes,  
Société des cadres.  
1944-1968 : Jacques Lemoine, fondateur.  
1968-2001 : Jean-François Lemoine.  
2001-2013 : M<sup>me</sup> É.-J. Lemoine,  
présidente d'honneur.  
Origine du papier : Espagne.  
Taux de fibres recyclées : 98%.  
Ce journal est imprimé sur du papier  
certifié PEFC (PEFC/10-31-3312).  
Emissions de GES : 100 g CO<sub>2</sub> eq par  
exemplaire (données 2023).





Joseph-Thomas Recco, alias Tommy, lors de sa seconde condamnation à perpétuité en 1983. Celui que l'on surnomme « Geronimo » est le plus vieux prisonnier de France. ARCHIVES ÉRIC GAILLARD / AFP

## « Un pied dans la tombe, Tommy Recco n'est plus qu'un vieillard malade »

Auteur de sept meurtres, le nonagénaire corse est le plus vieux prisonnier de France. Il compte en cumulé plus de soixante ans passés derrière les barreaux

Avocat au barreau de Marseille, Alain Lhote défend le braqueur et tueur en série depuis son arrestation en 1980.

**Après 22 demandes de libération conditionnelle rejetées, êtes-vous résolu à voir votre client mourir en prison ?**

J'ai saisi la Cour européenne des droits de l'homme afin qu'elle se prononce sur la durée extrêmement longue de sa détention. À 90 ans, s'il conserve une forme d'alacrité intellectuelle, Recco souffre de problèmes cardiaques et d'un cancer de la peau. Il a un pied dans la tombe après quarante-quatre années ininterrompues de détention, alors mon seul objectif est qu'il meure dans son lit quelque part en Corse, chez lui.

**Encore faudrait-il pour cela qu'il reconnaisse enfin ses crimes...**

Je ne désespère pas d'y parvenir un jour, mais pour l'heure c'est un blocage total. Pourtant je lui parle de la libération d'autres criminels repentis, comme Patrick Henry ou bien Jean-Claude Romand, ce faux médecin qui avait assassiné toute sa famille.

**Malgré son grand âge, les rapports pointent toujours une forme de dangerosité chez Recco. Qu'est-ce qui le retiendrait d'appuyer une dernière fois sur la gâchette ?**

La mémoire collective garde l'image inquiétante d'un homme entrant dans le box des accusés comme un taureau dans l'arène. Or elle ne correspond plus à la réalité d'un vieillard à mobilité réduite. Certes, rien en théorie ne l'empêche d'être à nouveau violent, mais à cet âge tous les experts en criminologie s'accordent à dire que la dangerosité disparaît avec la sénescence. Et puis ce ne serait pas une plus grande prise de risque que lorsqu'un détenu bien portant profite d'une libération conditionnelle.

**Pourquoi la vieillesse devrait-elle être une circonstance atténuante ?**

Je ne dis pas qu'il faut systématiquement prendre ce critère en compte mais, lorsque vous dépassez les cinquante années de détention, se pose la question de savoir si la peine a encore une utilité quelconque. On sait que, parmi cette population croissante de prisonniers très âgés, les pathologies associées sont d'autant moins prises en charge que les prisons ne sont pas des maisons de retraite. À partir du moment où le diagnostic médical démontre que l'état de santé est radicalement incompatible avec la détention, ceux-là devraient profiter d'un aménagement ou d'une suspension de peine. Comme c'est le cas dans d'autres pays, par exemple en Europe du Nord.

**Pour être un bon avocat, vous avez écrit qu'il fallait être convaincu de la thèse que l'on défend. Or vous ne croyez pas en l'innocence de Recco : comment votre conscience s'en accommode-t-elle depuis si longtemps ?**

Quand j'ai accepté de le défendre en 1980, j'ai failli être lynché sur le parvis du palais de justice. L'affaire faisait un tel bruit qu'il encourait encore la peine capitale. Retarder cette

**« Recco purge une perpétuité réelle alors même que cette peine n'existait pas à l'époque où il a été condamné »**

échec a été mon premier combat jusqu'à ce que l'abolition ne lui fasse plus encourir que la perpétuité. Ce qui me choque, aujourd'hui, c'est que Recco purge une perpétuité réelle alors même que cette peine n'existait pas à l'époque où il a été condamné. Sur le plan du droit, c'est inacceptable. Pour le reste, j'aimerais percer ses derniers secrets avant qu'il ne soit trop tard.

## Du « masque de fer » à Rédoine Faïd, la prison à la vie à la mort

Après cinquante et un ans d'affilée en prison – un record –, Marcel Gâteaux a fini par être libéré en 2019. Pour s'en aller mourir un peu plus tard dans un Ehpad

Comparée au sort de quelques redoutables criminels contemporains, la détention du Masque de fer pourrait s'apparenter à une courte peine. Si l'on ne sait toujours pas ce qui lui fut en son temps reproché, le mysté-

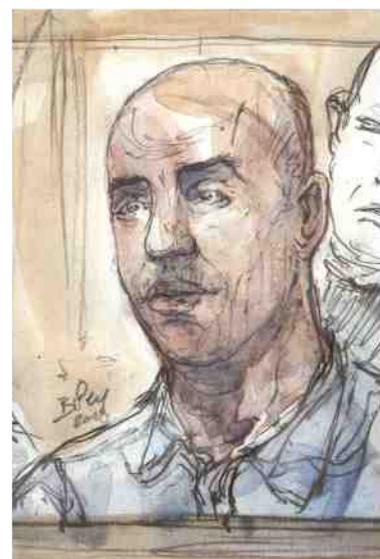
rieux prisonnier n'aurait ainsi passé « que » quarante-deux années à l'ombre du royaume de Louis XIV. Loin donc de Tommy Recco et de ses soixante printemps cumulés. Mais c'est avec Maurice Gâteaux (1936-2019) que la France détient l'un des records mondiaux – à tout le moins pour une démocratie – en termes d'incarcération ininterrompue. D'abord condamné pour un braquage mortel, il sera ensuite à la perpétuité après le meurtre de l'un de ses gardiens, sa déficience mentale lui ayant au passage évité la peine capitale. Cinquante et un ans de prison d'affilée avant que le vieil homme ne profite, en 2016, d'une suspension de peine à l'aube de ses 80 ans, pour s'en aller finalement mourir un peu plus tard dans un Ehpad.

### Suicide

Tout juste octogénaire au terme d'un demi-siècle en prison, c'est en revanche derrière les barreaux qu'a succombé André Pauletto – tueur de femmes et d'enfants – en 2016. Surnommé « la panthère noire », le Mar-

tiniquais Pierre-Just Marny n'a pas eu tant de patience, préférant se suicider dans sa 46<sup>e</sup> année de réclusion à l'été 2011. Arrêté en 1976 après le meurtre de sept femmes et d'un homme, Marcel Barbeault survit quant à lui toujours à l'ombre de la maison centrale de Saint-Maur (Indre). Désormais âgé de 83 ans, le « tueur de l'ombre » n'avait échappé à l'échafaud que par le hasard d'un calendrier ayant vu son procès organisé quelques jours seulement après l'accession de François Mitterrand à l'Élysée.

Condamné à de multiples reprises, Rédoine Faïd n'est pas non plus au bout de sa peine. Qu'importe si celui que l'on surnomme « le roi de l'évasion » vient de faire dix jours de grève de la faim pour protester contre l'isolement dans lequel il est maintenu, l'éventuelle libération du braqueur ne devrait pas être envisageable avant l'an 2060. Au soir de ses 88 ans, Peine perdue enfin pour le Libanais Georges Ibrahim Abdallah, 73 ans, second détenu en termes d'ancienneté après quarante années au centre pénitentiaire de Lannemezan (65). Malgré l'avis favorable du tribunal d'application des peines antiterroriste, le parquet s'est une huitième fois opposé jeudi à son élargissement devant la cour d'appel de Paris.



Rédoine Faïd aux assises à Paris en 2018. ARCHIVES BENOÎT PEYRUQO / AFP



Alain Lhote est l'avocat du tueur en série Tommy Recco, notamment coupable d'avoir tué une fillette et trois caissières lors du braquage d'un supermarché. AFP